

Aménagements des chantiers navals en zone sensible

Les chantiers navals de La Ciotat se trouvent à la croisée de plusieurs protections patrimoniales importantes. En effet, nous ne sommes pas sans connaître et reconnaître sa position très rapprochée du Parc National des Calanques, dont l'étendue s'arrête in extremis au début des chantiers navals de La Ciotat. En poussant légèrement plus l'observation de cette position si particulière, notamment via l'Atlas des patrimoines, il est vite remarquable que les chantiers navals possèdent une position très particulière.

Au sud des chantiers, le Parc national des Calanques vient à sa frontière ; sans que les eaux du port ne soient concernées par cette protection. Au nord des chantiers, et légèrement à l'ouest ; c'est une toute autre protection qui s'applique : le Port Vieux est inscrit au titre d'espace protégé par la DRAC de la région PACA. De plus, sur le quai Ganteaume est implanté l'Ancien Hôtel Grimaldi-Régusse – bâtiment inscrit (en vue d'être classé) au titre des Monuments Historiques. Il n'est pas sans se rappeler que lorsqu'un bâtiment est classé MH, se dessine autour de lui un périmètre de 500m – qui devient lui aussi un espace protégé. Rentre aussi en compte le critère « d'atteinte à la visibilité du Monument Historique » - qui peut ici s'appliquer. Se rajoute à toutes ces protections, une dernière : la DRAC de la Région PACA a également inscrit une grande partie du littoral allant au-delà de Marseille et de La Ciotat.

Ces mesures de protections échappent cependant aux Chantiers Navals de la Ciotat. Nous pouvons rapidement constater que seuls les chantiers nord sont impliqués dans un périmètre de protection, mais pas la partie des chantiers qui impliquent les cales, la Grande forme ou encore l'actuel ascenseur à bateaux, le quai de moyenne plaisance etc.

- ⇒ *Y existe-t-il une réglementation faisant des chantiers navals un espace libre de tout aménagement ou de construction, de par son caractère industriel / maritime encore actif ?*
- ⇒ *Est-ce fait exprès pour ne pas empêcher les travaux et projets de réaménagements ?*
- ⇒ *Est-ce un choix des élus ? De la DRAC ?*
- ⇒ La DRAC se retrouve ici impliquée par la destruction de la cale 1 à cause, sûrement, de toutes ces protections aux abords de la ville de La Ciotat. En effet, ces aménagements auront un fort impact visuel et sonore sur l'ensemble du port – lieu de vie ancré dans le quotidien des ciotadens. Il existe également un très fort risque (connu) de répercussions sur la faune et la flore du parc des Calanques. Même si la délimitation officielle du parc et de sa protection d'arrête au niveau des chantiers navals de La Ciotat, il n'est pas compliqué de conclure qu'il existera forcément un impact négatif sur la biodiversité de cet endroit au cours et après les travaux envisagés (et débutés).
- ⇒ *Les élus ont-ils réellement le droit / le pouvoir d'outrepasser ces barrières de protection ?*
- ⇒ *Certaines réglementations ont été émises quant à la limitation des dégâts écologiques au cours des travaux (et post travaux) – cela a-t-il un réel poids ? Cela va-t-il être respecté ?*



Ma sélection

Parc national des Calanques - Bouches-du-Rhône - 13

Par défaut

En date du : 2017-04-26

Propriétaire : COUSIN

Bertrand

Immeubles classés ou inscrits - Bouches-du-Rhône - 13

En instance de classement

Partiellement Inscrit

Inscrit

Partiellement Classé-Inscrit

Partiellement Classé

Classé

Par défaut

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : LA BARBERA

Antoine

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Bouches-du-Rhône - 13

Périmètres MH (intérieurs)

Périmètres MH

En date du : 2020-03-18

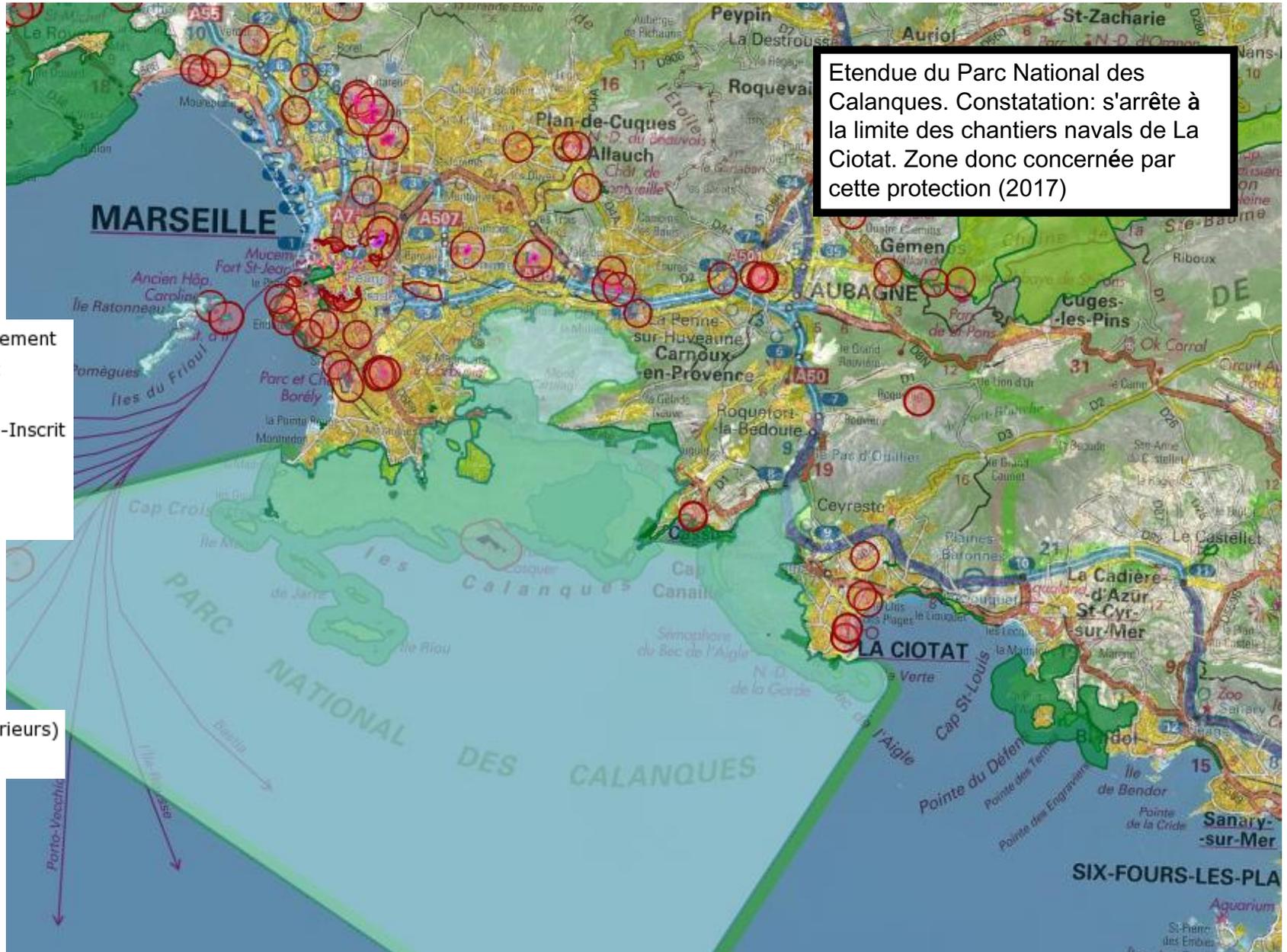
Propriétaire : DRAC

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Sites classés ou inscrits - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Classé

Inscrit



Etendue du Parc National des Calanques. Constatation: s'arrête à la limite des chantiers navals de La Ciotat. Zone donc concernée par cette protection (2017)



Ma sélection

Immeubles classés ou inscrits -
Bouches-du-Rhône - 13

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du : 2020-03-18
Propriétaire : LA BARBERA
Antoine

Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) -
Bouches-du-Rhône - 13

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH

En date du : 2020-03-18
Propriétaire : DRAC
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Sites classés ou inscrits-
Provence-Alpes-Côte
d'Azur

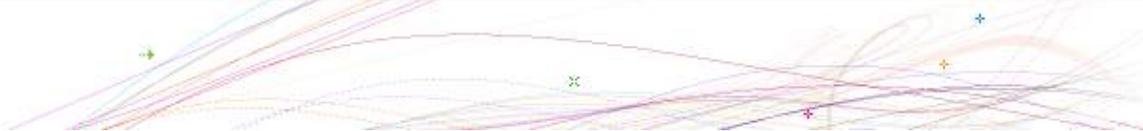
- Classé
- Inscrit

En date du : 2019-06-12
Propriétaire : DRAC
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Données de référence

Parcelles cadastrales
Propriétaire : IGN





Ma sélection

Parc national des Calanques - Bouches-du-Rhône - 13

Par défaut

En date du : 2017-04-26

Propriétaire : COUSIN

Bertrand

Immeubles classés ou inscrits - Bouches-du-Rhône - 13

En instance de classement

Partiellement Inscrit

Inscrit

Partiellement Classé-Inscrit

Partiellement Classé

Classé

Par défaut

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : LA BARBERA

Antoine

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Bouches-du-Rhône - 13

Périmètres MH (intérieurs)

Périmètres MH

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : DRAC

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Sites classés ou inscrits - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Classé

Inscrit





Ma sélection

Parc national des Calanques - Bouches-du-Rhône - 13

Par défaut

En date du : 2017-04-26
 Propriétaire : COUSIN Bertrand

Immeubles classés ou inscrits - Bouches-du-Rhône - 13

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du : 2020-03-18
 Propriétaire : LA BARBERA Antoine

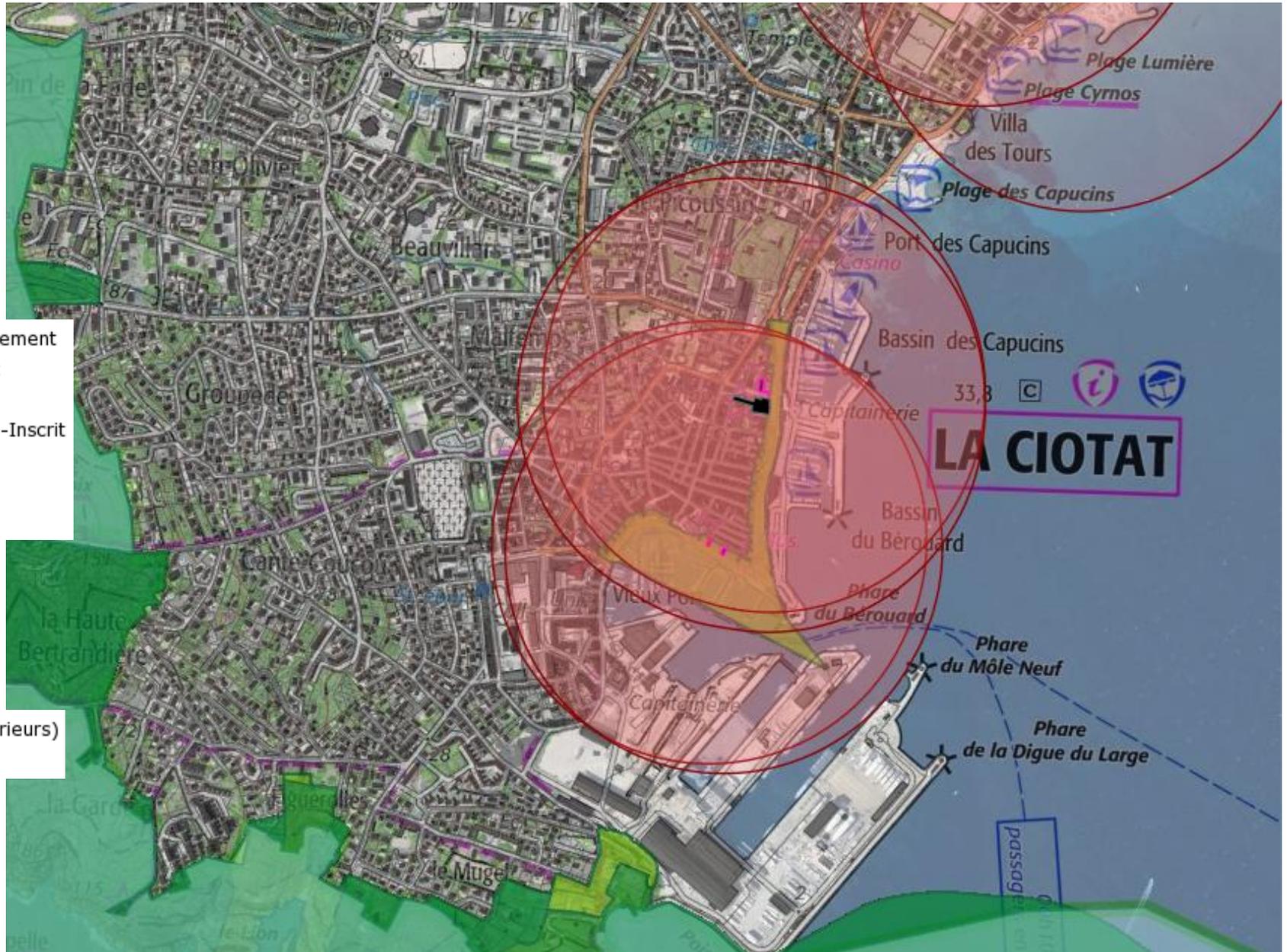
Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Bouches-du-Rhône - 13

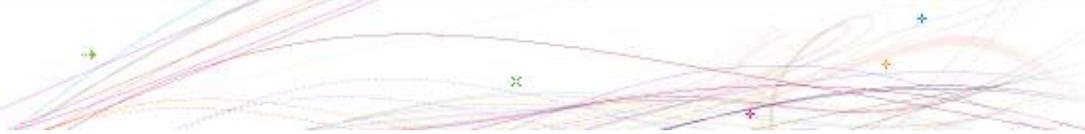
- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH

En date du : 2020-03-18
 Propriétaire : DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Sites classés ou inscrits - Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Classé
- Inscrit





Ma sélection

Parc national des Calanques - Bouches-du-Rhône - 13

Par défaut

En date du : 2017-04-26

Propriétaire : COUSIN

Bertrand

Immeubles classés ou inscrits - Bouches-du-Rhône - 13

En instance de classement

Partiellement Inscrit

Inscrit

Partiellement Classé-Inscrit

Partiellement Classé

Classé

Par défaut

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : LA BARBERA

Antoine

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Bouches-du-Rhône - 13

Périmètres MH (intérieurs)

Périmètres MH

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : DRAC

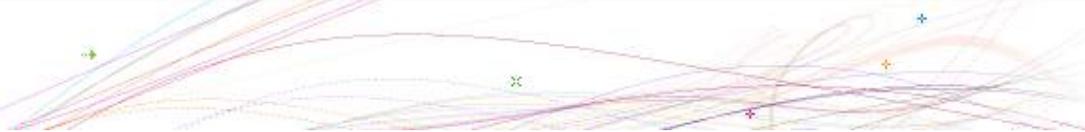
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Sites classés ou inscrits - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Classé

Inscrit





Ma sélection

Parc national des Calanques -
Bouches-du-Rhône - 13

Par défaut

En date du : 2017-04-26

Propriétaire : COUSIN

Bertrand

Immeubles classés ou
inscrits -
Bouches-du-Rhône - 13

En instance de classement

Partiellement Inscrit

Inscrit

Partiellement Classé-Inscrit

Partiellement Classé

Classé

Par défaut

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : LA BARBERA

Antoine

Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) -
Bouches-du-Rhône - 13

Périmètres MH (intérieurs)

Périmètres MH

En date du : 2020-03-18

Propriétaire : DRAC

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Sites classés ou inscrits-
Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Classé

Inscrit



Vue rapprochée sur le MH du
port de la Ciotat: Ancien Hôtel
Grimaldi - Régusse (2020)